

MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 25

Date de convocation :

21/04/2026

Date d'affichage :

22/04/2026

Numéro : 23/2026

Le 27 avril 2026, à dix-huit heures et trente minutes, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

Présents : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Inès LEBAILLY, David POUTRAIN, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Jérôme SABRIE, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Sophie SANCHEZ, Denis ROUQUETTE.

Absents excusés représentés : Carole SEGURA (Bernard DELBRUEL).

Absents excusés non représentés :

Absents non excusés non représentés : Patricia COMBETTES, Jean-Claude RAFFANEL.

Secrétaire de séance : Françoise CHINCHOLLE.

DESIGNATION DES DELEGUES TARN HABITAT

Selon les dispositions du code de la construction et de l'habitation, des commissions sont créées au sein des organismes de logements sociaux pour l'attribution des logements.

Le conseil d'administration de Tarn Habitat a créé cinq commissions d'attribution des logements pour tenir compte de la répartition géographique de son parc locatif. La commune de Lescure d'Albigeois fait partie de la commission de l'Albigeois comprenant les territoires des agences d'Albi Est, Saint Juéry, Albi-Ouest.

Chaque agence de Tarn Habitat réunit tous les mois une commission d'attribution de logements chargée d'examiner les demandes et d'attribuer nominativement les logements sociaux locatifs.

Cette commission est composée de membres à voix délibératives, au nombre de six titulaires et six suppléants et du maire de la commune où sont situés les logements à attribuer ou de son représentant.

Les membres à voix délibératives sont désignés par le conseil d'administration de Tarn Habitat de la manière suivante :

- Un administrateur de Tarn Habitat,
- 3 représentants de la commune ou des communes sur laquelle Tarn Habitat a le plus de patrimoine,
- Le chef d'agence concerné,
- Un représentant des locataires.

Et 3 membres de droit :

- Le président de l'EPCI compétent en matière de PLH ou son représentant,
- Le maire de la commune où sont situés les logements à attribuer ou son représentant,
- La Préfète ou son représentant.

Ainsi, il convient dans le cadre du renouvellement du conseil municipal de désigner l'élu qui siègera au sein de la commission d'attribution disposant d'une voix délibérative pour l'attribution de logements, tant pour Tarn Habitat mais également pour les autres bailleurs sociaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code de la construction et de l'Habitation,
- Considérant l'exposé ci-dessus,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 081-218101442-20260427-DELIB_23_2026-DE

S²LOW

- **PROPOSE** en qualité de membre titulaire des commissions d'attribution de logements sociaux, sur le territoire, tant pour Tarn Habitat que pour les autres bailleurs sociaux : **Madame ABADLIA Nassera**.
En cas d'indisponibilité, elle sera remplacée par **Monsieur Christian DUMAY**.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Bernard DELBRUEL

La Secrétaire de séance,
Françoise CHINCHOLLE